

**Le 11 décembre 2018**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le lundi 11 décembre 2018 à 20 h45, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Ève Blache-Gagné et Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

**2018-12-237**

#### **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** la lecture du projet d'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption des prévisions budgétaires 2019 et du plan triennal des immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de la séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Marc Landry  
**ET** résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE** l'adopter tel quel.

**2018-12-238**

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 ET DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 954 du code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** le Conseil doit également adopter un Programme triennal d'Immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté un

règlement (09-2) permettant le paiement des taxes foncières en quatre (4) versements ;

**ATTENDU** que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault

**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le présent Budget de l'année financière 2019 et le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 soient adoptés et qu'il est décrété ce qui suit :

**A) RECETTES :**

TAXES	832 008 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	7 130 \$
TRANSFERTS	199 484 \$
SERVICES RENDUS	35 839 \$
IMPOSITION DE DROITS	14 800 \$
AUTRES REVENUS	10 800 \$

**TOTAL DES REVENUS** **1 100 061 \$**

**B) DÉPENSES :**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	206 515 \$
SERVICE ÉVALUATION	22 516 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	142 172 \$
VOIRIE	244 092 \$
AQUEDUC & ÉGOUT	105 131 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	93 492 \$
COURS D'EAU	3 207 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	31 000 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉV.	93 041 \$
LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT	94 568 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	12 143 \$
REMBOURSEMENT CAPITAL	21 100 \$
AFFECTATIONS	8 000 \$
IMMOBILISATIONS	23 084 \$

**TOTAL DÉPENSES** **1 100 061 \$**

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019, 2020 ET 2021 :**

Année	Montant	Projet
2019	160 000 \$	2 citernes incendie (route 230 Est et au coin du 5 <sup>e</sup> rang et de la route de l'Église Sud)
	15 400 \$	Plan de sécurité civile
	5 000 \$	Améliorations de la cuisine de la salle municipale (réservoir d'eau chaude, lave-vaisselle et petit congélateur)
	3 500 \$	Arrêts de neige pour le toit de la salle municipale
	5 000 \$	Projecteur fixe pour la salle municipale
	129 750 \$	Jeux d'eau et parcours d'hébertisme au parc Adélar-Lapointe
2019-2021	36 000 \$	Analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable
2020	160 000 \$	Redoublement du Rang de la Pinière (1,650 km)

2021	40 000 \$	Redoublage du 4 <sup>e</sup> rang Ouest (400 m)
	À déterminer	Redoublage du 4 <sup>e</sup> rang Est (Entre route de l'Église Sud et route Ennis)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2017-12-239

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

La clôture et la levée de la séance à 21 h 18.

Signature du procès-verbal :

\_\_\_\_\_  
Louise Hémond, maire

\_\_\_\_\_  
Maude Pichereau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Note** :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire